coup sur la mortalité qui s'accroît à partir de 65 ans.

Mais enfin, il y en a un nombre respectable qui arrivent à 70 et 75 ans.

Que leur donnerez-vous à ceux-là?

Il est douloureux de constater qu'un projet tel que celui qui est présenté devant la Chambre renferme tant d'anomalies et tant de lacunes.

Ce projet, dit-il, est le plus important qui ait été soumis à la Chambre depuis vingt ans puisqu'il intéresse directement plus de 10 millions de travailleurs.

M. Mirman. — Votre projet, Monsieur le rapporteur, ne mesure pas l'effort d'initiative et de prévoyance.

Sachez bien que la valeur morale de l'épargne ne se mesure pas par des procédés arithmétiques; elle dépend essentiellement des conditions sociales dans lesquelles se fait l'épargne.

La séance continue.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

L'UNION PROGRESSISTE

L'Union progressiste a délégué trois de ses membres, MM. Isambert, Codet et Guillemet, pour prendre part aux travaux du Congrès radical.

Ces délégués demanderont au Congrès de prendre le titre de Congrès « d'union et de défense républicaine ».

L'Union progressiste ne compte qu'une vingtaine de membres vulgairement désignés sous le nom de « toupies hollandaises ».

SÉNAT

Séance du jeudi 6 juin 1901

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. Fallières.

On procède à la nomination d'un vice-président en remplacement de M. de Verninac.

Cette opération dure une heure.

M. Peytral est élu vice-président par 119 voix contre 112 à M. Desmons.

La séance continue.

ÉCHOS DU SÉNAT

LA COMMISSION DES ASSOCIATIONS

La Commission des associations a entendu le rapport de M. Vallé.

La première partie contient un examen historique et juridique de la situation faite aux associations et aux Congrégations, et il conclut à la mise hors la loi des Congrégations religieuses.

Dans la deuxième partie, il justifie les modifications apportées à la loi et portant sur les articles 2 et 18.

La Commission a adopté un amendement de M. Clamageran ainsi conçu : « En aucun cas, les membres des Congrégations dissoutes ne peuvent arguer d'une prétendue Société de fait ayant existé entre eux pour réclamer tout ou partie dudit actif. »

Quatorze nouveaux amendements ont été déposés par MM. Rambaud, Repiquet, Gourju, Forgemol de Bostquenard, amiral de Cuverville, etc.

COMMISSION DES FINANCES

Les sénateurs se sont réunis dans le bureau pour nommer la Commission des finances.

Dans chaque bureau, toute la discussion a porté sur l'incorporation de l'impôt sur le revenu dans le projet du budget de 1902.

Le résultat a été la nomination d'une Commission complètement hostile, sauf deux membres, à l'impôt sur le revenu.

Ont été élus: MM. Waddington, Legrand, César-Duval, Labrousse, Merite, Prevet, Boulanger, Bisseuil, Poirier, Deandreis, Combes, Maxime Lecomte, Leguidic, Magnin, Antonin Dubost, Ratier, Charles Dupuy, Cabart-Danneville, Guyot (du Rhône), Franck-Chauveau, Peytral, Denis, Cuvinot, Ed. Millaud, Gauthier.

Les deux membres qui font des réserves sont : MM. Leydet et Bizarelli.

ÉCHOS POLITIQUES

L'impôt sur le revenu

La séance de la Commission du budget qui a été tenue hier après-midi à la Chambre, sous la présidence de M. Mesureur, a été très importante. M. Caillaux, ministre des Finances, a été entendu sur la question de savoir si l'impôt sur le revenu doit être incorporé dans le budget de 1902 et dans quelles conditions l'impôt pourrait être établi.

M. Caillaux, après avoir fait ressortir les réformes d'ordre financier opérées par le Parlement, a rappelé que le gouvernement a déposé lui-même un projet d'impôt sur le revenu, qui a fait l'objet d'un rapport de la Commission spéciale.

Il n'est donc pas hostile au principe de cet impôt : toutefois, il estime que la session actuelle est trop près de sa fin pour qu'il soit possible de discuter et de faire aboutir un projet aussi délicat et aussi complexe.

M. Berteaux a ensuite demandé qu'on inscrivît tout au moins dans le prochain budget un impôt sur le revenu destiné à remplacer la contribution des portes et fenêtres.

Après le départ de M. Caillaux, la Commission, par 16 voix contre 15, a maintenu sa décision de la veille, c'est-à-dire l'incorporation de l'impôt progressif sur le revenu dans le budget de 1902.

La Commission du budget a ensuite, sur la proposition de M. Sembat, décidé de nommer une sous-Commission chargée d'étudier les diverses propositions d'impôt sur le revenu dont la Chambre a été saisie.

Cette proposition a été adoptée par 16 voix contre 15. La sous-Commission sera composée de MM. Merlou, Aimond, Berteaux et Trouillot.

Seuls, parmi les radicaux, MM. Merlou, Trouillot, Bérard et Henri Ricard, quoique partisans de l'impôt sur le revenu, ont voté avec la minorité.

MM. Trouillot, Bérard, Hubbard et Astier ont ensuite demandé l'inscription, dans le budget de 1902, d'un crédit destiné à l'établissement d'une statistique qui fasse connaître l'état des revenus en France, de façon à permettre l'application de la réforme dès 1902. La Commission a ajourné sa décision sur cette proposition.

Pour les faillis

La Commission de la réforme judiciaire a adopté, hier, le rapport de M. Lauraine, sur la réhabilitation des faillis.

Aux termes de ce rapport, sera réhabilité de plein droit le failli qui aura intégralement acquitté en capital, frais et intérêts, sans toutefois que ces derniers puissent être réclamés au delà de cinq ans, toutes les sommes par lui dues et qui, ayant été déclaré excutable, représentera le quitus de tous ses créanciers et leur consentement exprès.

Le Congrès radical-socialiste

La gauche démocratique a décidé de prendre part au Congrès radical-socialiste.

D'après elle, ce Congrès doit être une sorte de fédération de tous les groupes républicains, radicaux et radicaux-socialistes.

Il aura à étudier les meilleurs moyens de sauver la République des entreprises cléricales, réactionnaires et césariennes, et à fonder dans ce but un Comité électoral chargé de préparer les prochaines élections, après entente avec le gouvernement.

LA HAUTE COUR

On dit au Sénat que M. de Lur-Saluces ne sera plus interrogé par M. Fallières, le président de la Haute Cour estime qu'il n'est pas nécessaire d'interroger à nouveau l'accusé politique.

M. de Lur-Saluces ne serait plus extrait de la prison de la Santé que pour être traduit devant la Haute Cour.

UNE DEMISSION

Montpellier, 6 juin. — M. Vernière, maire de Montpellier, ancien député, ayant donné hier soir sa démission, le Conseil municipal nomme des délégués pour le faire revenir sur sa décision. Les démarches de la délégation ont été inutiles.

La démission de M. Vernière a été provoquée, dit-on, par les votes en faveur de l'enlèvement des emblèmes religieux dans les édifices municipaux. (*Havas.*)

L'AFFAIRE QUILICI

L'affaire de M. Quilici venait en appel aujourd'hui devant la 4e Chambre de la Cour d'Aix-en-Provence. Sur la demande de Me Jauffret, représentant son collègue Me Hornbostel, avocat de M. Quilici, l'affaire a été renvoyée au 18 juillet.

Le tribunal était présidé par M. Montanaro-Revest.

Le public, qui s'attendait à assister à d'intéressants débats, où de curieuses révélations doivent être faites sur l'attitude singulière de M. Millerand, a manifesté une certaine déception à l'annonce de ce nouveau renvoi.

Incendie de l'Entrepôt d'Anvers

Un incendie s'est déclaré hier à l'Entrepôt royal d'Anvers.

L'incendie de l'Entrepôt a commencé au 1er étage, dans les balles de laine, puis a gagné les jutes au 2e étage, et a atteint en même temps les saindoux de la cave. Les papiers et le coffre-fort sont sauvés.

La plus grande partie des marchandises appartiennent à MM. Petersen et Nelson d'Anvers.

Les jutes appartiennent à MM. Constans Janssens, Gross et Cie.

Tout le réseau téléphonique passant au-dessus du bâtiment est fondu. Les navires et les barques qui se trouvent dans le bassin Napoléon ont reçu ordre de démarrer, mais il n'y a pas de danger immédiat.

Voici ce que contenaient les parties brûlées de l'Entrepôt royal: 700 dames-jeannes; 600 barriques de vin de Bordeaux; 14 000 hectolitres de maïs; 100 000 hectolitres de froment de Californie; 10 000 hectolitres d'avoine noire; 100 000 kilos d'avoine d'Odessa, et 5 wagons de salpêtre.

Une foule énorme a envahi les environs de l'Entrepôt royal où l'incendie a éclaté. La police étant débordée, on a demandé le secours de la garnison.

La partie de l'Entrepôt en feu contient des balles de tabac, des conserves et des balles de chanvre.

La chaleur sur le boulevard où est situé l'Entrepôt était insupportable, les portes et les fenêtres volaient en éclats.

On compte 8 blessés légèrement dont 6 pontonniers et 2 pompiers.

A 8 heures du soir, l'incendie était circonscrit; trois ailes de l'entrepôt sur quatre sont complètement en ruines et toutes les marchandises qu'elles contenaient sont détruites par le feu. Les bâtiments en ruines ressemblent à une immense fournaise; on ne croit pas pouvoir l'éteindre avant huit jours.

On affirme que les dégâts dépasseront 40 millions de francs. Les bâtiments étaient assurés pour 3 millions et demi. Une de nos grandes Compagnies d'assurances avait assuré pour 5 millions et demi de marchandises. Plusieurs autres Compagnies en avaient assuré autant. Mais il y a un grand nombre de marchandises qui n'étaient pas couvertes par l'assurance.

50 000 LITRES DE PÉTROLE EN FEU

Un bateau-citerne contenant 50 000 litres de pétrole est en feu au canal de Villebeek, à proximité du bassin de la voirie à Bruxelles.

VINGT TONNES DE POUDRE EN FEU

Hier matin, un vaste magasin du Dépôt naval de l'île de Mare (Californie) contenant vingt tonnes de poudre sans fumée a pris feu par suite d'un action chimique. La poudre n'a pas fait explosion: mais il s'est produit un tel dégagement de gaz que la toiture a volé en éclats. La poudre brûle lentement, et le magasin, dont la construction a coûté très cher, sera détruit.

LA MATINÉE DE RANAVALO

La reine Ranavalo, fatiguée par la soirée d'hier, n'a pas quitté ce matin son appartement de la rue Pauquet.

Elle s'est levée à 9 heures et a reçu quelques fournisseurs et représentants de maisons de mode.

M. Lemaire est venu à 10 heures. Il a soumis à la reine un programme de sortie pour cette après-midi.

Malheureusement, on a décidé de ne plus communiquer à la presse, à l'avance, ce programme, et il est impossible de savoir ce que fera la reine aujourd'hui. On sait seulement qu'elle sortira à 3 heures.

Ce matin, la petite Marie-Louise, accompagnée de la gouvernante, s'est rendue au Bois et aux Champs-Élysées. Elle était de retour à midi pour le déjeuner.

L'ASSOMMEUR

L'assommeur est un être précieux.

L'assommeur, sous le gouvernement de défense républicaine, tend à devenir un rouage essentiel de l'administration que les Boxeurs nous envieront bientôt.

Assommer, c'est une fonction. Des souverains orientaux ont eu des étrangleurs officiels à leur service. La matraque, plus expéditive, est naturellement plus en faveur dans un siècle où le temps vaut de l'argent.

C'est un fait vraiment suggestif et documentaire que cette récente réunion de Toulouse, envahie, sous les yeux bienveillants de la police, par des anarchistes disciplinés, stylés, chapitrés, exercés peut-être, et comptant dans leurs rangs, outre un professeur de l'Université, une quinzaine d'employés de la mairie.

M. Jules Lemaître a cru vaguement reconnaître les mêmes têtes qu'il avait vues à Lyon, et s'est demandé si le gouvernement fait voyager de ville en ville ses bataillons de spadassins, à mesure que la « Patrie française » essaye d'aller répandre ses idées sur les divers points de la France.

Ce n'est pas sûr, mais c'est possible; et, quand cela serait, nous avons déjà vu trop de choses invraisemblables pour nous étonner de celle-là.

L'assommeur patenté a pour raison d'être de fournir aux gouvernants sectaires et persécuteurs l'arme de la violence, quand l'arme de la loi ne leur suffit pas.

Aux époques de tyrannie proprement dite, le tyran a ses satellites, ses prétoriens, ses mamelouks, ses janissaires. Quelqu'un le contrarie? Un signe aux sbires, et le fâcheux se trouve supprimé.

C'est une méthode.

Cette méthode n'est pas de mise en un siècle, où, malgré tout, le goût de la liberté a pénétré dans tant d'esprits et où l'on a si éloquemment flétri le despotisme.

Aussi lorsqu'on veut, non pas supprimer des citoyens gênants — ce qui est difficile — mais les paralyser, et réduire à néant les droits que la loi leur confère, on adopte un autre système, mieux adapté aux mœurs du temps.

On excite sous main une émeute contre eux. Puis, sous prétexte de rétablir l'ordre, on intervient au profit des émeutiers.

De la sorte, tout se passe correctement.

Vous usez du droit que vous avez de vous promener. Un inconnu tombe sur vous à coups de poing. Un agent surgit et vous conduit au poste. En effet, n'avez-vous pas, par votre présence seule, « provoqué » cet homme, et n'est-il pas incontestable que, si vous étiez chez vous au lieu d'aller vous promener, cette scène de pugilat n'aurait pas eu lieu?

Il y a une tendance, chez les détenteurs actuels du pouvoir, à sévir, non point contre ceux qui se livrent à des actes de violence, mais contre ceux sur qui ces actes sont commis, comme ayant déterminé chez les premiers la *tentation* de les commettre.

C'est philosophique et c'est commode.

L'assommeur joue son rôle dans les grèves. C'est lui, en définitive, qui transforme en chômage total le chômage partiel, et qui condamne à la misère des milliers d'ouvriers qui auraient été enchantés de travailler.

Les fameux incidents du pavillon d'Armenonville, qui n'ont jamais été bien clairement expliqués, et l'odieux pillage de l'église Saint-Joseph, ont semblé prouver, en leur temps, que l'assommeur est vraiment l'auxiliaire irrégulier de la police, très porté toutefois à dépasser la consigne, et à faire un peu plus qu'il ne lui a été ordonné.

L'assommeur, c'est le prétorien des tyrans qui n'aiment pas les soldats.

Ceux qui nous assomment ainsi sont chaudement approuvés par les journaux de l'aile gauche gouvernementale, qui n'ont pas assez d'invectives contre les gendarmes quand ceux-ci cognent par hasard sur un émeutier socialiste.

Assommer, en effet, est le privilège de l'assommeur. Où irions-nous si, en dehors de cette classe privilégiée, des citoyens vigoureux ou des représentants de l'ordre se mettaient à taper, eux aussi, fût-ce pour se défendre?

Ce serait l'interversion des fonctions sociales, le renversement du désordre établi!

Le gouvernement est bien bon de faire voter une si longue loi contre la liberté d'association. L'assommeur, à lui seul, le dispenserait fort bien de tous ces petits articles et paragraphes destinés à supprimer en détail les droits proclamés en bloc.

Nous savons tous très bien que la liberté de réunion et la liberté du travail existent en France, *à moins qu'elles ne déplaisent à l'assommeur.*

On pourrait décider qu'il en sera de même pour la liberté d'association, et rédiger la loi en deux articles très brefs, mais très clairs :

Article premier. — Le droit d'association est absolu.

Art. 2. — Toute association dont un ou plusieurs membres auront été assommés sera dissoute comme contraire à l'ordre public.

Après ça, il n'y aurait plus, au moment opportun, qu'à lancer les bandes dont l'organisation *sui generis* a tant frappé M. Jules Lemaître, et à décorer du mérite musculaire, sinon de la Légion d'honneur, les athlètes qui, pour le même prix, auront tapé le plus fort.

Diégo.

ANGLAIS ET BOERS

Un engagement

Aliwal-North, 4 juin. — La colonne White est partie d'ici le 2 juin au secours de Jamestown. Elle a rencontré les Boers à cinq milles de Jamestown, au col de Maccabes. Un vif engagement s'en est suivi. Les Boers ont été repoussés, laissant deux cadavres sur le champ de bataille.

Les Anglais ont fait 5 prisonniers et ont capturé 30 chevaux, une grande quantité de fusils, de munitions, et tout le butin fait à Jamestown par les Boers.

Les renforts

Southampton, 5 juin. — 25 officiers et 600 hommes se sont embarqués aujourd'hui pour le sud de l'Afrique.

Dépêches diverses

Klerksdorp, 5 juin. — La colonne anglaise William a parcouru la région pendant quinze jours. Elle vient d'arriver ici.

La colonne a été plusieurs fois en contact avec les Boers qui ont repassé le Vaal. Elle leur a fait 27 prisonniers et leur a enlevé des wagons, des chevaux et du bétail.

Plusieurs Boers se seraient rendus volontairement, et, parmi eux, le commandant Podgieter.

Londres, 6 juin. — On mande de Berlin au *Standard*, le 5 juin:

Une dépêche de Lourenço-Marquez annonce que les commandos de Delarey et de Beyers, formant un effectif de 5 000 hommes, ont effectué leur jonction et menacent la voie ferrée entre Johannesburg et le Natal.

La liste générale des morts anglais

Le War Office publie la liste des pertes jusqu'à la fin de mai.

Cette liste signale 869 officiers et 3 819 hommes tués sur le champ de bataille; 116 officiers et 1 238 hommes morts de leurs blessures; 241 officiers et 9 426 hommes morts de maladie; 9 officiers et 348 hommes morts par suite d'accident; 4 officiers et 98 hommes morts en captivité, soit un total de 15 718 morts.

Le *Daily Mail* publie, en outre, le rapport officiel du War Office sur les pertes pour le mois de mai. Ce rapport indique 25 officiers et 709 hommes tués sur le champ de bataille.

Le secrétaire d'Etat pour la guerre a annoncé qu'une dépêche de lord Kitchener dit qu'il ne reste plus que 500 hommes de l'ancien corps de la yeomanry dans l'Afrique du Sud. Ceux-ci reviendront bientôt en Angleterre.

Prétoria, 4 juin. — Une portion du commando de Beyers comprenant 400 hommes a été surprise près de Warmbath et a été battue par 240 Anglais.

Elle a été surprise au moment où elle attelait ses chariots. Elle a abandonné 37 cadavres. Une centaine de Boers ont été faits prisonniers. 18 chariots et 8 000 bêtes à corne ont été capturés. Dans leur déroute, les Boers ont même abandonné leurs ambulances.

Le commando Beyers se trouve ainsi virtuellement sans approvisionnements ni moyens de transports.

Les Anglais ont eu 3 morts et 15 blessés.

EN CHINE

L'échauffourée de Takou

On télégraphie de Tien-Tsin, le 4 juin :

L'échauffourée qui s'est produite sur la route de Takou a commencé par une querelle de cabaret, dans laquelle est intervenue la police anglaise.

Dans la lutte qui a eu lieu, les soldats se sont servis de leurs armes à feu et de leurs sabres. Deux Français ont été tués, quatre Français, trois Allemands et quatre Anglais ont été blessés.

Les blessures des Allemands ne sont pas dangereuses. L'incident n'a aucun caractère politique.

Pékin, 5 juin. — Suivant des renseignements venus de Tien-Tsin au sujet de cette rixe, c'est une patrouille de police anglaise, qui, invectivée par un soldat français, monte par plaisanterie sur le toit d'un café, tira et le blessa.

Des camarades du Français et des Allemands ripostèrent avec leurs baïonnettes et en lançant des pierres.

La patrouille anglaise fit feu de nouveau, trois Français furent tués et quatre furent blessés. Quatre Allemands furent également blessés. Un des Français tués passait en voiture par hasard.

Les victimes ont été enterrées solennellement mardi en présence du maréchal de Waldersee, arrivé la veille, du général Voyron et du général russe Vogack.

Une enquête ouverte se poursuit.

On a pris des mesures rigoureuses pour prévenir de nouvelles collisions entre les troupes des différentes nationalités.

Le général anglais Gaselee dit que dans la rixe une trentaine de soldats français ont tiré leurs baïonnettes et attaqué des soldats anglais qui étaient chargés de la police. Les Anglais ont tué un Français et en ont blessé un autre.

Le général Gaselee regarde cette affaire comme une de ces rixes entre ivrognes qui se produisent dans toutes les villes de garnison; il estime que cela ne trouble pas la cordialité des relations qui existent entre les autorités françaises et anglaises.

Le départ du maréchal de Waldersee

Le croiseur allemand *Hertha*, ayant à bord le comte de Waldersee, est parti hier de Takou pour Kobé (Japon). Le 1er bataillon d'infanterie de marine est parti avant-hier de Takou.

Incendie de la cité impériale

Pékin, 5 juin. — Un incendie a éclaté dans la partie occidentale de la ville interdite (cité impériale), qui était sous la surveillance des Japonais et des Américains.

Cet incendie a été causé, à ce que l'on suppose, par la foudre, au cours du terrible orage qui s'est abattu hier soir sur Pékin. Malgré une pluie violente, le feu s'est propagé et a détruit un grand nombre d'édifices, parmi lesquels le hall de Wuyzing contenant les archives de la bibliothèque impériale.

Le grand hall du milieu, les temples des ancêtres et les appartements privés de l'empereur n'ont pas été atteints par le feu.

Il semble jusqu'à présent qu'on n'ait aucune perte à déplorer.

On a pris des mesures très sévères pour empêcher l'accès du théâtre de l'incendie. Ces mesures étaient nécessaires pour que la populace ne se livrât pas au pillage.

Dépêches diverses

Londres, 6 juin. — Plusieurs journaux publient la dépêche suivante de Pékin, 5 juin :

Les ministres se sont réunis hier et ont discuté les conditions de payement des indemnités pour les pertes subies pendant les troubles.

Les plénipotentiaires chinois assistaient à la conférence qui s'est terminée sans qu'aucune décision ait été prise.

Les ministres ont informé les plénipotentiaires chinois qu'ils s'opposeraient aux examens provinciaux à Pékin et à Pao-Ting-Fou, mais qu'ils permettraient les examens métropolitains ou nationaux.

Londres, 6 juin. — Quelques journaux publient une dépêche de Pékin, 5 juin, disant que Li-Hung-Chang a fait demander d'urgence au général Ma de se rendre immédiatement avec 10 000 hommes dans le Tchili central, qui est maintenant évacué par les troupes alliées.

Les troupes de Yuan-Shi-Kaï auraient atteint San-Chou, au sud de Tien-Tsin, et sont attendues dans cette dernière ville d'ici à une quinzaine de jours.

Le gouvernement provisoire franco-allemand de Pao-Ting-Fou a été supprimé, et les autorités chinoises ont repris la direction des affaires municipales.

Londres, 6 juin. — Le correspondant du *Standard* à Tien-Tsin télégraphie, le 5 juin :

On prétend que le comte de Waldersee, avant de quitter Tien-Tsin, aurait exprimé l'opinion que cette ville devrait rester sous la garde des alliés pendant cinq années.

La peste à Hong-Kong

Londres, 6 juin. — Le gouverneur de Hong-Kong télégraphie le bulletin officiel de la peste pour la semaine finissant le 1er juin :

Il y a eu 216 cas et 207 décès.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. Légé-Bercoux, rédacteur parlementaire à l'*Estafette*, 48 ans, succombant à une longue et douloureuse maladie. — Le contre-amiral Alexandre d'Atel de Libran, commandeur de la Légion d'honneur, à Paris, 68 ans. — Général anglais Willoughby, chef de l'armée malgache.

Mgr Maur

Mgr Maur, arrivé hier par le *Yarra*, est le prieur de la Trappe de Yang-Chia-Cheou, près Pékin, le seul couvent de religieux contemplatifs existant dans le Petchili. Son établissement, situé à l'ouest de la capitale, non loin de la route de Pao-Ting-Fou que suivirent les Boxeurs, a été respecté, grâce à de fortes mesures défensives prises pour en défendre l'accès.

Mgr Maur est reparti le soir par l'express de 4 heures, se rendant à la Trappe de Dompierre, près Moulins.

Le bilan de l'Exposition

L'Exposition a reçu 50 850 338 visiteurs, dont 8 601 381 seulement passèrent sous la Porte monumentale, 4 252 103 par la grille des Champs-Elysées, et le reste par les douze autres guichets?

Les journées les plus nombreuses furent le 7 octobre, avec 602 046 visiteurs, et le 4 novembre, avec 551 867.

La moyenne quotidienne des voitures à destination de l'Exposition ne s'est pas élevée à moins de 100 000 par jour.

Le trottoir-roulant reçut 6 millions et demi de voyageurs, et le chemin de fer électrique 2 millions et demi.

Pendant les six mois que dura l'Exposition, on n'eut à constater que 478 vols et une seule tentative d'assassinat.

Il se produisit 447 accidents, dont 16 suivis de mort, 10 explosions et 19 incendies. La police n'eut à arrêter que 59 fumeurs.

Sur la voie publique, on a ramassé 16 288 objets de toutes sortes, 3 720 dans les voitures, 13 933 dans les omnibus et les tramways, et, en outre, 3 144 parapluies et ombrelles, soit environ 40 000 objets perdus, dont 28 000 n'ont pas été réclamés.

Il est entré aux Halles centrales, pendant l'Exposition, 34 560 000 kilos de viande, 12 millions de pièces de volaille ou de gibier, 15 millions de kilos de poisson de mer et 186 millions d'œufs. Si on a beaucoup mangé, on a bu dans des proportions plus formidables encore.

ÉCHOS DE PARTOUT

M. Leygues est arrivé à Agay, près Cannes, où il passera quelques jours avec sa famille.

L'Université de Chicago a décidé de conférer à M. Jules Cambon, ambassadeur de France, le titre de docteur en droit.

M. Cambon est la seconde personne à qui un tel honneur est décerné: la première est le président Mac-Kinley.

Par arrêté du sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes, en date du 21 mai 1901, est autorisée la création :

1° De bureaux télégraphiques à Sermano (Corse), Saint-Geniès-de-Comolas (Gard), Mourguilhem (Gers), Rieussec (Hérault), Courcelles (Indre-et-Loire), Chauvé (Loire-Inférieure), Montbert (Loire-Inférieure), Maxey-sur-Vaise (Meuse), Termignon (Savoie).

2° De bureaux téléphoniques à Sainte-Marthe, commune de Marseille (Bouches-du-Rhône), Alix (Rhône), Longessaigne (Rhône), Pomeys (Rhône).

Sydney, 6 juin. — Le navire de guerre anglais *Ophir*, ayant à bord le duc et la duchesse de Cornouailles et d'York et leur suite, est parti pour la Nouvelle-Zélande.

A N.-D. DE BON-SECOURS

La réunion annuelle des bienfaiteurs de l'hôpital et asile Notre-Dame de Bon-Secours a eu lieu hier, sous la présidence de S. Em. le cardinal Richard, assisté de MM. les vicaires généraux Gardey et Thomas.

La salle était coquettement décorée et ornée de drapeaux aux couleurs pontificales.

Le comte d'Haussonville avait bien voulu se charger du rapport.

Il a fait, avec un grand talent, l'historique de l'Ordre des religieuses Augustines, qui desservent l'hôpital, et dont la Maison-Mère est depuis mille ans l'Hôtel-Dieu de Paris.

Il a annoncé l'ouverture prochaine, dans les environs de Paris, d'une maison de convalescence où les malades des pavillons de l'hôpital de Bon-Secours pourront achever leur guérison.

Une personne généreuse a mis à cet effet, à la disposition de la Société civile, une propriété aux environs de Paris. L'entretien de cette propriété sera sans doute pour l'œuvre une charge nouvelle. Mais cette perspective ne découragera pas plus les bienfaiteurs que les menaces de persécution ne découragent les religieuses. Et l'œuvre vivra : « N'est-ce pas le glorieux privilège de l'Eglise catholique de communiquer ce caractère de durée qui est en elle aux causes qui s'inspirent de son esprit, qui s'appuient sur sa doctrine et qui participent de sa vie? »

Le beau discours, très chrétien, de M. d'Haussonville, a été très applaudi.

S. Em. le cardinal Richard a chaleureusement remercié l'éminent rapporteur et a clos la réunion en donnant la bénédiction à toute l'assistance.

UNE NEUVAINE

Aussitôt après la fête du Sacré Cœur, du 13 au 23 juin, une neuvaine de prières à Notre-Dame de France aura lieu en son sanctuaire de Saint-Germain-le-Gaillard, par Courville (Eure-et-Loir). L'exercice quotidien proposé à tous les catholiques de France qui voudront s'unir à ces supplications consiste en la récitation d'une dizaine de chapelet aux intentions de l'Eglise et de la France et de trois fois l'invocation : « Notre-Dame de France, priez pour nous » (40 jours d'indulgence).

L'assistance à la Sainte Messe, du 15 au 23, et la Sainte Communion, le 23 juin, dernier jour de la neuvaine, sont recommandées aux personnes pieuses qui voudront mieux encore participer à cette manifestation de foi et de patriotisme.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

Mme Dulac, à Paris, le 25 mai, à 77 ans. — Mme Joséphine de Barrès du Molard, veuve de M. Victor Couderc, à 87 ans, à Aubenas, le 19 mai. — Mme Levire, à Saint-Servan. — M. Descateaux, président du Comité de la *Croix*, à Beauvais le 5 juin à 77 ans. Sa femme l'avait précédé dans l'autre vie de quatre jours seulement. — Mme Yve Deschamps, née Peltier, le 2 juin, à Paris, rue Marbeuf, à 74 ans. — M. Léon Van Beckhout, le 3 juin, à Saint-Omer, à 67 ans. — Mlle de Cassy, à Paris. — Mme Damoulin, le 24 mai, à Bleneau (Yonne).

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT

(300 jours d'indulgence.)

MARIAGES

Nous recommandons tout particulièrement aux prières le prochain mariage du distingué président de la Jeunesse catholique, le si éloquent défenseur devant la Cour de Paris d'une cause qui nous fut chère entre toutes, notre excellent ami M. Henri Bazire, avocat à la Cour d'appel de Paris, avec Mlle Marguerite Richardex, d'une famille qui est aussi toute dévouée aux œuvres de la Maison de la Bonne Presse.

— Le mariage de M. Jean du Sorbiers de la Tourrasse avec Mlle Suzanne Lory, qui sera célébré le 13 juin, à midi, à Paris, à Saint-Paul Saint-Louis.

— Le mariage de M. Louis Huat de Mussidan avec Mlle Léontine Froidefond, qui sera célébré le 11 juin à l'église de Brignac (Corrèze).

Croisés du Purgatoire

Loire-Inférieure. — J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli ma cotisation pour la présente année à l'œuvre des Croisés du Purgatoire dont je suis heureuse de faire partie : j'aurais dû m'en acquitter plus tôt. Veuillez excuser mon retard.

—o—

Meuse. — Malgré les décès, j'ai encore la douzaine de Croisés du Purgatoire, et je vous envoie leurs cotisations, soit 14 fr. 40.

Veuillez, s'il vous plaît, m'envoyer les cachets d'agrégation pour les nouvelles associées. Je m'efforcerai de remplacer les défunts par d'autres. Comme ancien pèlerin de Jérusalem, je me charge volontiers de recueillir chaque année les cotisations.

—o—

Algérie. — J'ai l'honneur de vous adresser la cotisation annuelle de ma mère ainsi que la mienne. Bien que j'en aie retardé l'envoi, j'espère que nous n'avons pas cessé de participer aux avantages spirituels accordés aux Croisés. Je désirais obtenir l'adhésion de deux personnes. Je suis heureuse de pouvoir vous adresser leur formule d'agrégation.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M. le secrétaire des Croisés du Purgatoire, 9, rue François Ier, Paris, VIIIe.

GUERRE ET MARINE

EXERCICES D'ARTILLERIE

Nîmes, 6 juin. — De notre correspondant spécial :

« Ce matin, ont eu lieu au polygone de Massillan, en présence des généraux Zédé et Metzinger, commandants du 14e et du 15e corps; les généraux Heintz, Roidot, Lapouge, inspecteurs, Palle et Privot, commandants les brigades d'artillerie et d'infanterie à Nîmes, des exercices de tir avec le nouveau matériel d'artillerie.

» Les nouveaux canons peuvent tirer 18 et 20 coups à la minute, le recul étant insignifiant et corrigé automatiquement.

» Les officiers généraux ont paru très satisfaits du résultat de ces expériences qui étaient dirigées par le général Palle ».

LE GÉNÉRAL METZINGER EN CORSE

Le général Metzinger, commandant en chef du 15e corps, est parti hier matin mercredi, par le *Lou-Celteri*, se rendant à Calvi, en tournée d'inspection.

---

4 FEUILLETON DE LA « CROIX » *7 juin 1901*

Les joueurs de mystères

(ROMAN D'ESTOC ET DE TAILLE)

Aveuglé, trempé, boueux, glacé, Paturau tourne en rond et, sa rapière se prenant dans ses jambes, il tombe trois fois.

— Fais couper tes cheveux, Paturau! crie Philippe.

— Jamais! hurle le navrant serviteur en se sauvant vers le village.

— Sortir d'ici, maintenant qu'Annette vit dans ce donjon, monologue le jeune homme, jamais. Et je crois bien que je verrai la fin de la perruque de Jehan avant de quitter ma prison. Vers midi, comme l'*Angelus* sonne à la vieille église romane de Najac, après force tours de clefs et un grincement de tous les ais de la porte, Philippe aperçoit un homme grand et sec, aux yeux ronds et fixes, à l'air triste et dur, vêtu comme un tabellion et couvert d'un bonnet carré qu'il soulève légèrement de sa tête chauve. Ensuite, ce long diable noir assujettit des deux mains une volumineuse paire de lunettes carrées, comme on en portait à l'époque, et regarde effrontément le jeune homme.

— Oui, c'est lui, désigne le gardien éclopé en s'accrochant à la loge du magistrat.

Philippe tourne le dos au vieux mécréant et siffle une fanfare de cavalerie qu'il tient du bon géant Porthos.

— Quand vous voudrez, s'impatiente le juge. Je suis le commissaire du roi, au baillage du Rouergue, et je viens enquêter sur votre conduite, après rapports, minutes, constatations et procès-verbaux paraphés et dûment enregistrés.

— Et si je ne veux pas vous répondre, raille le mousquetaire! Et s'il me plaît de ne pas souffrir votre présence, hibou de malheur! Et s'il me prend fantaisie de vous casser en morceaux et de vous serrer dans mon porte-manteau!

— Oh! oh! jeune homme, vous êtes vif et il pourrait vous en cuire!

— Appelez-moi M. de Bresse, et je vous défends bien vos familiarités.

— C'est bon! Alors plairait-il à Monsieur de Bresse que je l'interrogeasse sur la scène regrettable de son arrestation? Vous vous trouviez alors en compagnie d'une autre personne?

— Mon cheval!

— Non! Non! pas votre cheval! Une personne. Quelle était cette personne, un de vos amis?

— Ce n'était pas un homme.

— Ah! ah! merveilleux! Vous vous promenez avec une dame. Bien! Très bien! J'écris.....

— Ce n'était pas une femme.

— Comment ça! Je crois que vous vous gaussez de moi, Monsieur de Bresse. Ce n'est ni un homme, ni une femme! Serait-ce un Auvergnat, un Turc ou un Juif?

— Presque, mais pas tout à fait!

— Je donne ma langue au chat. Monsieur de Bresse.

— J'étais avec un juge!

— Oh! l'impertinence! Comparer un magistrat à un Auvergnat!

— A un Turc! Monsieur le commissaire.

— A un Juif! oh! Mais quel était cet honorable confrère?

— Ma rapière! dont je vous fendrais en tous sens et par diagonale et par verticale! Mon épée, juge souverain et par laquelle je vous enfilerai du crâne à la plante des pieds. Ma lame fidèle et loyale, droite comme ma conscience, pure comme mon cœur, brillante comme le soleil, généreuse comme la pitié pour tous faibles et pitoyables, damoiselles, dames, orphelins ou opprimés; ma lame impitoyable à tous êtres véreux, malfaisants, louches, tords, parpaillots, hérétiques, chicanous ou tabellions, et que je vais, mon commissaire du roi, vous faire avaler toute frémissante, coléreuse et vengeresse; rapière aiguisée dont votre gosier s'affame. Ouvrez la bouche, une, deux, c'est fait, et vous voilà embroché, comme un coq d'Inde.

— He! Hé! Monsieur de Bresse me semble de Gascogne, car Monsieur de Bresse oublie qu'on lui a retiré son épée d'ailleurs brisée!..... Mais j'ai le regret de ne pas vous croire, mon gentilhomme, et la personne qui vous accompagnait hier n'était ni de fer, ni de bois, mais bien d'os comme moi-même. Quant à vous, Monsieur le mousquetaire, vous aurez à répondre : *Primo :* de vos insultes en la personne de notre grand cardinal. *Secundo :* d'avoir traîtreusement occis en l'endroit indiqué du Mas de Font deux soldats de Son Eminence. *Tertio :* d'avoir si fort rué sur M. le premier garde qu'il lui a déboîté la hanche. *Quarto :* d'avoir avec son poing enfoncé si dur la toque de l'officier d'escorte qu'il lui a rentré, *ad vitam æternum*, la tête entre les épaules.

— Aurez-vous bientôt fini, cher commissaire? fait Philippe en s'asseyant sur son escabeau.

— Oui! Oui! goguenardez, mon beau museau de cour, mais je sais ce que j'avance, et vous prédis, à moins d'une prompte décollation, une prison perpétuelle.

— Ah! tant mieux, soupire avec satisfaction le jeune homme.

— Comment ça tant mieux?

— Je sais ce que je dis et me réjouis de ce qui m'arrive. J'avais étudié pour être d'église, Monsieur le commissaire, mais j'avais la tête vive et ne réussis qu'à faire un mousquetaire. Maintenant, délivré des tentations du monde, je vais travailler à me perfectionner et par gymnastique congruente m'entretenir l'esprit en humilité. Je commence mes exercices pieux.